

N°2023-D05

OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Attribution du
marché de travaux de
création d'une voie
verte

Le 25 janvier à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Gwendoline DESFORGES, Sylvie PIGANEAU
Messieurs José CACHIN, Patrick STEFANINI

Etaient absents excusés :

Mesdames Colette GERGEN
Messieurs Karl OLIVE – Othman NASROU – Ali RABEH

A donné pouvoir :

Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché de travaux de création d'une voie verte ;

CONSIDERANT que la consultation a été lancée le 21 novembre 2022 pour une remise des offres fixée au 14 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que trois offres ont été remises et analysées par la maîtrise d'œuvre ;

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Pouvoir : 1
Suffrages exprimés : 6

LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise COLAS dans le cadre du marché de travaux d'une voie verte pour un montant de 725 184,25 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux de création de la voie verte et tout document utile ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération



Fait à Trappes, le 25 janvier 2023

Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

